

La liste des pièces à fournir par les entreprises pour le renouvellement de la carte d'importateur en république du Bénin

La carte d'importateur est obligatoire pour toute entreprise (personne morale) exerçant des activités commerciales, industrielles ou de prestations de services réputées commerciales par la loi en République du Bénin.

Le renouvellement de la carte d'importateur est assujéti à la présentation d'un dossier, auprès de la Direction du Commerce Extérieur (DCE) à la Direction Générale du Commerce du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC).

Ledit dossier comprend les pièces ci-après :

- l'ancienne carte d'importateur ;
- la copie de l'extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- la copie du casier judiciaire du requérant (gérant) datant de moins de trois (3) mois ;
- la quittance de paiement des cotisations de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) de l'année en cours ;
- la copie de la carte de séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- la copie de l'attestation d'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- la copie de la décision d'agrément pour les activités soumises à une réglementation spécifique ;
- un timbre fiscal de 1.000 FCFA;
- trois (03) photos d'identité ;
- la quittance de paiement des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- la copie des statuts ;
- la quittance de paiement de la patente de l'année en cours ;
- la quittance de paiement de l'Impôt sur le BIC de l'année en cours ;
- deux fiches de renseignement à retirer à la Direction du Commerce Extérieur (DCE) ;
- une chemise à rabat ;
- le coût des formalités : 5000 FCFA.